

**PV DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE POUILLON (LANDES)**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de POUILLON (Landes), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de M. Thierry Le Pichon, Maire.

Présents : M Thierry LE PICHON ; M Gilles LAHITTE ; Mme Marie-Josée SIBERCHICOT ; M Jean-Luc FREUCHET ; Mme Régine TASTET ; M Pierre FLORIMONT ; Mme Corinne TASTET ; M Michel LALANNE ; M Jacques BOURRETERE ; Mme Magalie CAZENAVE ; M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; M Gabriel AFONSO ; M Philippe DUROSOY ; M Henri LASSERRE ; Mme Isabelle GILARDOT ; M Jacques LAVIELLE

Procurations :

Mme Mathilde DUBECQ à Mme Corinne TASTET
M Jean-Bernard NASSIET à Mme Marie-Josée SIBERCHICOT
Mme Pascale VOGT à M Gilles LAHITTE
Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU à Mme Diane LACHERAY
M Bruno TRAVERT à Mme Régine TASTET
M Jean LALANNE à M Pierre FLORIMONT

Secrétaire de séance : Mme Corinne TASTET

PV du CM du 12/03/2025 : *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité a approuvé le PV 12/03/2025*

M. François Lasserre revient sur le point « en question diverses », il aurait aimé que cela soit mieux formulé ; nous n'avons pas la réponse à sa question : nous reformulons à savoir « nous ne savons pas si la visite a eu lieu ou pas ».

Dél 2025 04 023 : Election du Président de séance pour voter les comptes administratifs

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant que l'article L2121-14 du CGCT dispose que dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président, il est proposé à l'assemblée d'élire Monsieur Gilles LAHITTE comme Président de séance pour voter les comptes administratifs de la Commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- d'élire Monsieur Gilles LAHITTE comme Président de séance pour voter les comptes administratifs de la Commune.

Se sont abstenus : 5 : M. Gabriel AFONSO, Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU (par procuration à Mme Diane LACHERAY), Mme Diane LACHERAY, M. François LASSERRE, M. Philippe DUROSOY

Dél 2025 04 024 : Approbation du compte de gestion du budget principal 2024

Vu le compte de gestion 2024 présenté par le comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de Dax ci-annexé ;

Considérant qu'il fait apparaître des soldes identiques au compte administratif, il est proposé à l'assemblée :

- d'approuver le compte de gestion du budget principal 2024 ci-annexé.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- - d'approuver le compte de gestion du budget principal 2024 ci-annexé.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Sont contre : 5 : M. Gabriel AFONSO, Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU (par procuration à Mme Diane LACHERAY), Mme Diane LACHERAY, M. François LASSERRE, M. Philippe DUROSOY

Mme Marlène AUBRIET explique les résultats 2024.

M. Thierry LE PICHON précise que les comptes ont été validés par Mme MORICEAU du Service de Gestion Comptable de Dax. L'objectif de l'exercice était de diminuer le déficit d'investissement. Toutes les recommandations de la CRC ont été prises en compte dans cet exercice. M. Thierry LE PICHON félicite Mme Marlène AUBRIET pour cet excellent travail, salué aussi par le Service de Gestion Comptable de Dax.

Remarquant qu'il n'y a pas de compte administratif pour la MSP, Mme Diane LACHERAY demande si on vote tout d'un bloc ; réponse de M. Rémi SUSBIELLES c'est un « copié collé malheureux ».

Dél 2025 04 025 : Approbation du compte de gestion du budget annexe du lotissement Les Hauts des Arrigans 2024

Vu le compte de gestion du budget annexe du lotissement Les Hauts des Arrigans 2024 présenté par le comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de Dax ci-annexé ;

Considérant qu'il fait apparaître des soldes identiques au compte administratif, il est proposé à l'assemblée :

- d'approuver le compte de gestion du budget annexe du lotissement Les Hauts des Arrigans 2024 ci-annexé.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- **d'approuver** le compte de gestion du budget annexe du lotissement Les Hauts des Arrigans 2024 ci-annexé.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Sont contre : 5 : M. Gabriel AFONSO, Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU (par procuration à Mme Diane LACHERAY), Mme Diane LACHERAY, M. François LASSERRE, M. Philippe DUROSOY

M. Philippe DUROSOY s'interroge sur l'intérêt de la construction d'un nouveau lotissement car il est contre. Plusieurs élus lui expliquent qu'il n'y a quasiment plus de lots dans le lotissement d'Emilie, qu'il faut pouvoir loger les gens qui veulent s'installer à Pouillon et que le rendement financier n'est pas négligeable.

Dél 2025 04 026 : Approbation du compte de gestion du budget annexe du lotissement Les Jardins d'Emilie 2024

Vu le compte de gestion du lotissement Les jardins d'Emilie 2024 présenté par le comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de Dax ci-annexé ;

Considérant qu'il fait apparaître des soldes identiques au compte administratif, il est proposé à l'assemblée :

- **d'approuver** le compte de gestion du budget annexe du lotissement Les jardins d'Emilie 2024 ci-annexé.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- **d'approuver** le compte de gestion du budget annexe du lotissement Les jardins d'Emilie 2024 ci-annexé.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Sont contre : 5 : M. Gabriel AFONSO, Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU (par procuration à Mme Diane LACHERAY), Mme Diane LACHERAY, M. François LASSERRE, M. Philippe DUROSOY

Dél 2025 04 027 : Approbation du compte de gestion du budget annexe de la Maison de Santé Pluridisciplinaire 2024

Vu le compte de gestion de la Maison de Santé Pluridisciplinaire 2024 présenté par le comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de Dax ci-annexé ;

il est proposé à l'assemblée :

- d'approuver le compte de gestion du budget annexe de la Maison de Santé Pluridisciplinaire 2024 ci-annexé.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- **d'approuver** le compte de gestion du budget annexe de la Maison de Santé Pluridisciplinaire 2024 ci-annexé.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Sont contre : 5 : M. Gabriel AFONSO, Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU (par procuration à Mme Diane LACHERAY), Mme Diane LACHERAY, M. François LASSERRE, M. Philippe DUROSOY

Dél 2025 04 028 : Approbation du compte administratif du budget principal 2024

Vu le compte administratif du budget principal 2024 ci-annexé ;

Considérant qu'il fait apparaître des soldes identiques au compte de gestion précédemment approuvé, il est proposé à l'assemblée :

- d'approuver le compte administratif du budget principal 2024.

- d'arrêter les comptes comme suit :

Investissement :

RECETTES	
Prévu	2 953 838.91 €
Réalisé	2 079 203.34 €
Reste à réaliser	0.00 €
DEPENSES	
Prévu	2 953 838.91 €
Réalisé	1 633 441.68 €
Reste à réaliser	109 034.39 €

Fonctionnement :

RECETTES	
Prévu	3 801 071.15 €
Réalisé	3 883 855.23 €
Reste à réaliser	0.00 €
DEPENSES	
Prévu	3 801 071.15 €
Réalisé	3 024 519.60 €
Reste à réaliser	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	+ 445 761.66 €
Fonctionnement	+ 859 335.63 €
Résultat global	+ 1 305 097.29 €

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- d'approuver le compte administratif du budget principal 2024.
- d'arrêter les comptes tel que proposé.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Sont contre : 5 : M. Gabriel AFONSO, Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU (par procuration à Mme Diane LACHERAY), Mme Diane LACHERAY, M. François LASSERRE, M. Philippe DUROSOY

Dél 2025 04 029 : Approbation du compte administratif du budget annexe du lotissement Les Hauts des Arrigans 2024

Vu le compte administratif du budget annexe du lotissement Les Hauts des Arrigans 2024 ci-annexé ;

Considérant qu'il fait apparaître des soldes identiques au compte de gestion précédemment approuvé, il est proposé à l'assemblée :

- d'approuver le compte administratif du budget annexe du lotissement Les Hauts des Arrigans 2024.
- d'arrêter les comptes comme suit :

Investissement :

RECETTES	
Prévu	1 074 910.67 €
Réalisé	66 438 €
Reste à réaliser	0.00 €
DEPENSES	
Prévu	1 074 910.67 €
Réalisé	69 238 €
Reste à réaliser	0.00 €

Fonctionnement :

RECETTES	
Prévu	1 008 472.67 €
Réalisé	69 238.00 €
Reste à réaliser	0.00 €
DEPENSES	
Prévu	1 008 472.67 €
Réalisé	69 238.00 €
Reste à réaliser	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	-2 800.00 €
Fonctionnement	0.00 €
Résultat global	- 2800.00 €

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- d'approuver le compte administratif du budget annexe du lotissement Les Hauts des Arrigans 2024.

- d'arrêter les comptes tel que proposé.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Sont contre : 5 : M. Gabriel AFONSO, Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU (par procuration à Mme Diane LACHERAY), Mme Diane LACHERAY, M. François LASSERRE, M. Philippe DUROSOY

Dél 2025 04 030 : Approbation du compte administratif du budget annexe du lotissement Les Jardins d'Emilie 2024

Vu le compte administratif du budget annexe du lotissement Les Jardins d'Emilie 2024 ci-annexé ;

Considérant qu'il fait apparaître des soldes identiques au compte de gestion précédemment approuvé, il est proposé à l'assemblée :

- d'approuver le compte administratif du budget annexe du lotissement Les Jardins d'Emilie 2024.

- d'arrêter les comptes comme suit :

Investissement :

RECETTES	
Prévu	217 704.96 €
Réalisé	185 847.78 €
Reste à réaliser	0.00 €
DEPENSES	
Prévu	217 704.96 €
Réalisé	87 230.86 €
Reste à réaliser	0.00 €

Fonctionnement :

RECETTES	
Prévu	900 614.03 €
Réalisé	208612.65 €
Reste à réaliser	0.00 €
DEPENSES	
Prévu	900 614.03 €
Réalisé	674 895.54 €
Reste à réaliser	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	+ 98 616.92 €
Fonctionnement	- 466 282.89 €
Résultat global	- 367 665.97 €

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- **d'approuver** le compte administratif du budget annexe du lotissement Les Jardins d'Emilie 2024.

- **d'arrêter** les comptes tel que proposé.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Sont contre : 5 : M. Gabriel AFONSO, Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU (par procuration à Mme Diane LACHERAY), Mme Diane LACHERAY, M. François LASSERRE, M. Philippe DUROSOY

Dél 2025 04 031 : Affectation des résultats du budget principal 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2311-5 ;

Vu le compte administratif approuvé du budget principal 2024 ;

Considérant que le résultat excédentaire de fonctionnement de l'année 2024 d'un montant de 859 335.63 € doit être reporté comme suit pour couvrir le besoin de financement soit :

- 429 388.74 au chapitre 002 (fonctionnement)

- 429 946.89 € à l'article 1068 (investissement) ;

Considérant qu'il convient de reporter à la section d'investissement le déficit antérieur d'un montant de - 320 912.50 € au chapitre 001 ;

Sur ces considérations, il est proposé à l'assemblée :

- **d'affecter** le résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2024 tel que proposé.

- **de reporter** en section d'investissement le résultat déficitaire de l'exercice 2024 d'un montant de - 320 912.50 €.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- **d'affecter** le résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2024 tel que proposé.

- **de reporter** en section d'investissement le résultat déficitaire de l'exercice 2024 d'un montant de - 320 912.50 €.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Sont contre : 5 : M. Gabriel AFONSO, Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU (par procuration à Mme Diane LACHERAY), Mme Diane LACHERAY, M. François LASSERRE, M. Philippe DUROSOY

Dél 2025 04 032 : Fiscalité Directe Locale : Fixation des taux d'imposition 2025

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 ci-annexé ;

Considérant qu'il est souhaité de maintenir les taux de 2024 ;

Sur ces considérations, il est proposé à l'assemblée :

- de fixer les taux d'imposition 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 27.99 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 43.06 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THs) : 11.72 %

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- de fixer les taux d'imposition 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 27.99 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 43.06 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THs) : 11.72 %

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Sont contre : 5 : M. Gabriel AFONSO, Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU (par procuration à Mme Diane LACHERAY), Mme Diane LACHERAY, M. François LASSERRE, M. Philippe DUROSOY

M. François LASSERRE souhaiterait que les taux baissent car les bases augmentent. M. Gilles LAHITTE explique que ça fait 10 ans que les taux d'imposition que l'on vote en CM n'ont pas augmenté, par contre les bases d'imposition fixées par l'état ont augmenté de 23% dans le même laps de temps.

Mme Diane LACHERAY, contrairement à ses collègues, n'est pas pour la baisse des impôts car pour avoir des subventions, les collectivités regardent l'effort que font les communes.

Dél 2025 04 033 : Vote du budget primitif principal 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2312-1 et suivants ;

Vu le compte administratif du budget principal 2024 approuvé ;

Vu la délibération n°2025 03 31 de ce jour décidant d'affecter le résultat excédentaire du budget principal 2024 comme suit :

- 429 388.74 au chapitre 002 (fonctionnement)

- 429 946.89 € à l'article 1068 (investissement) ;

Vu le projet de budget proposé par le Maire ;

Considérant que le budget proposé est sincère et à l'équilibre, il est proposé à l'assemblée ;

- de voter par chapitre le budget primitif 2025 ci-annexé.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- **de voter** par chapitre le budget primitif 2025 ci-annexé.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Sont contre : 5 : M. Gabriel AFONSO, Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU (par procuration à Mme Diane LACHERAY), Mme Diane LACHERAY, M. François LASSERRE, M. Philippe DUROSOY

M. Thierry LE PICHON liste *les investissements : l'aménagement du centre bourg (permis d'aménager qui a été modifié et DETR déposée à la Préfecture), la rénovation du patrimoine locatif et la mise en vente de 3 appartements, la finition des jardins d'Emilie (les ¾ du lotissement sera goudronné en 07/25), mise en conformité des ERP, le lancement du lotissement du haut des Arrigans.*

Mme Marlène AUBRIET explique les chiffres.

Mme Diane LACHERAY demande si un emprunt est prévu car elle ne le voit pas sur le budget principal ; c'est une écriture d'ordre qui a été passée pour équilibrer ce plan de financement.

Dél 2025 04 034 : Vote du budget annexe du lotissement Les Hauts des Arrigans 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2312-1 et suivants ;

Vu le compte administratif du budget annexe du lotissement Les Hauts des Arrigans 2024 approuvé ;

Vu le projet de budget proposé par le Maire ci-annexé ;

Considérant que le budget proposé est sincère et à l'équilibre, il est proposé à l'assemblée ;

- de voter par chapitre le budget annexe du lotissement Les Hauts des Arrigans 2025 ci-annexé.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- **de voter** par chapitre le budget annexe du lotissement les Hauts des Arrigans 2025 ci-annexé.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Sont contre : 5 : M. Gabriel AFONSO, Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU (par procuration à Mme Diane LACHERAY), Mme Diane LACHERAY, M. François LASSERRE, M. Philippe DUROSOY

Dél 2025 04 035 : Vote du budget annexe du lotissement Les Jardins d'Emilie 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2312-1 et suivants ;

Vu le compte administratif du budget annexe du lotissement Les jardins d'Emilie 2024 approuvé ;

Vu le projet de budget proposé par le Maire ci-annexé ;

Considérant que le budget proposé est sincère et à l'équilibre, il est proposé à l'assemblée ;

- de voter par chapitre le budget annexe du lotissement Les jardins d'Emilie 2025 ci-annexé.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- **de voter** par chapitre le budget annexe du lotissement Les jardins d'Emilie 2025 ci-annexé.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Sont contre : 5 : M. Gabriel AFONSO, Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU (par procuration à Mme Diane LACHERAY), Mme Diane LACHERAY, M. François LASSERRE, M. Philippe DUROSOY

Dél 2025 04 036 : Dispositif cantine à 1 € - Reconduction de la convention triennale

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération en date du 11 septembre 2021 instaurant la mise en place du dispositif cantine à 1 € pour la période 2021/2024 ;

Vu la délibération n°2025 01 007 du 22 janvier 2025 portant sur la reconduction de la convention triennale du dispositif ;

Considérant que la volonté politique de la municipalité est de reconduire le dispositif cantine à 1 € aux écoles publiques de Pouillon afin de favoriser la mixité sociale et de garantir à tous les enfants l'accès au restaurant scolaire ;

Considérant que les conditions du dispositif ont changé et qu'il convient de modifier la grille tarifaire votée le 22 janvier 2025, il est proposé à l'assemblée :

- d'abroger la délibération n°2025 01 007 du 22 janvier 2025 portant sur la reconduction de la convention triennale du dispositif.

-de renouveler la tarification sociale du dispositif « la cantine à 1€ » à compter du 1er septembre 2024 jusqu'au 31 août 2027.

- que la participation des familles soit basée sur les seuils des quotients familiaux (QF) selon la grille tarifaire ci-dessous :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS
0-1000	1 €
1001-2000	1.01 €
2000 ET PLUS	1.02 €

- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'abroger** la délibération n°2025 01 007 du 22 janvier 2025 portant sur la reconduction de la convention triennale du dispositif.

- **de renouveler** la tarification sociale du dispositif « la cantine à 1€ » à compter du 1er septembre 2024 jusqu'au 31 août 2027.

-**d'approuver** la grille tarifaire des tarifs de la cantine telle que proposée.

- **d'autoriser** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

- **précise** que cette délibération produira ses effets sous condition d'une signature d'un représentant de l'Etat à l'avenant portant prolongation de la convention triennale initiale, signée en 2021 avec l'Agence de Services et de Paiement de l'Etat (ASP).

Mme Corinne TASTET explique à l'assemblée pourquoi on doit revoter cette délibération. Comme elle l'a déjà dit précédemment, Mme Diane LACHERAY regrette qu'il n'y ait pas des tarifs plus différenciés ; Il y a une différence entre équité et égalité.

Dél 2025 04 037 : Adhésion au service de prévention et de santé au travail interentreprises SIMETRA

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L.812-3 à L.812-5 ;

Vu la Loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Considérant que les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité ;

Considérant que les Communes doivent disposer d'un service de médecine préventive pour leurs agents ;

Considérant que le service de médecine préventive a pour mission d'éviter toute altération de l'état de santé des agents territoriaux du fait de leur travail, notamment en surveillant leur état de santé, les conditions d'hygiène du travail ainsi que les risques de contagion ;

Considérant que le service municipal de médecine préventive ne dispose plus du personnel requis pour assurer ces missions, il est proposé à l'assemblée ;

- d'adhérer au service de prévention et de santé au travail interentreprises SIMETRA.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- **d'adhérer** au service de prévention et de santé au travail interentreprises SIMETRA.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

S'est abstenu : 1 : M. Philippe DUROSOY

Mme Régine TASTET explique l'historique.

Mme Diane LACHERAY demande pourquoi avoir choisi cet organisme car le Centre de Gestion est spécialiste. On a choisi cet organisme pour sa réactivité et son indépendance. Monsieur Thierry Le Pichon répète qu'on veut quelque chose de réactif et d'indépendant. M. Gabriel AFONSO demande si le contrat de l'infirmière est rompu, oui il l'est.

Dél 2025 04 038 : Approbation du plan de financement du projet d'aménagement du Centre-Bourg

Dans le cadre du programme de revitalisation du Centre-Bourg, il est proposé à l'assemblée :

- de valider le projet d'aménagement du centre-bourg et son plan de financement tels que présentés en pièces jointes,
- de solliciter la DETR.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- **de valider** le projet d'aménagement du centre-bourg et son plan de financement tels que présentés en pièces jointes.
- **de solliciter** la DETR.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Sont contre : 5 : M. Gabriel AFONSO, Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU (par procuration à Mme Diane LACHERAY), Mme Diane LACHERAY, M. François LASSERRE, M. Philippe DUROSOY

M. Thierry Le Pichon explique le bilan chiffré.

Dél 2025 04 039 : Aliénation de l'appartement sis 46 Rue Gambetta

Cette délibération est ajournée car nous n'avons pas reçu l'estimation des domaines.

Informations diverses :

M. Philippe DUROSOY pense qu'il ne faut pas faire de lotissements pour faire augmenter la population mais plutôt rénover les infrastructures, les voix douces....

Au sujet de l'école, Mme Diane LACHERAY dit qu'il faut peut-être un projet plus modeste pour l'école élémentaire.

M. Thierry Le Pichon indique attendre la visite des gendarmes la semaine prochaine.

Explication est donnée à M. François Lasserre, suite au dernier CM, sur la réparation de la fontaine, ça sera fait dans les semaines à venir.

Décisions du maire :

- Contrat location maison du lac n°13 à Mme Corion et M. Leveziel
- Contrat bail commercial 49 avenue de la liberté à l'Atelier Landès
- Vente d'une camionnette Maxity à l'Atelier Cazaux

Fin de séance 21h27

Le maire,

Thierry LE PICHON



La secrétaire de séance,

Corinne TASTET

